

ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR

31.12.2024

RAPPORT ANNUEL

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport d'activité.....	9
SFDR Annexe	16
Rapport du commissaire aux comptes	26
Bilan actif au 31.12.2024 en EUR	31
Bilan passif au 31.12.2024 en EUR	32
Compte de résultat au 31.12.2024 en EUR	33
Annexe	34
Règles et méthodes comptables.....	38
Annexes des comptes annuels.....	44
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés.....	48
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat.....	56
Détermination et ventilation des sommes distribuables	61
Inventaire des actifs et passifs.....	63
Comptes annuels au 29.12.2023	74

Société de gestion de portefeuille

Dénomination:	Allianz Global Investors GmbH
Forme juridique:	Société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social:	Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Activité:	Société de gestion de portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Marie-Curie-Str. 24-28, D-60439 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Dépositaire et conservateurs

Dénomination:	State Street Bank International GmbH – Paris Branch
Forme juridique:	Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social:	Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne
Activité:	Succursale française d'un établissement de crédit qui a été autorisé en juin 1994 par le prédécesseur de l'Autorité fédérale allemande de supervision financière (BaFin) sous le numéro d'identification 108514, et qui est supervisé directement par la Banque centrale européenne (BCE)

Le dépositaire assure les fonctions de dépositaire, de conservateur des actifs en portefeuille ainsi que de la tenue des registres des parts de l'OPC.

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion. Il assure les fonctions de dépositaire, de conservateurs des actifs en portefeuilles et est en charge, par délégation de l'OPC représenté par la Société de gestion, de la centralisation des ordres de souscriptions et de rachat ainsi que de la tenue de registres des parts de l'OPC ; Il s'assure de la régularité des décisions de la société de gestion. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Gestionnaire administratif et comptable par délégation

Dénomination:	State Street Bank International GmbH – Paris Branch
Forme juridique:	Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand
Siège social:	Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne

Commissaire aux comptes

Dénomination:	PricewaterhouseCoopers Audit (PwC)
Siège social:	63 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine
Signataire:	Raphaëlle Alezra-Cabessa

Commercialisateur

Allianz Global Investors et/ou les sociétés du groupe Allianz

Centralisateur par délégation de l'OPC représenté par la Société de gestion

Dénomination: State Street Bank International GmbH – Paris Branch

Forme juridique: Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand

Siège social: Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne

State Street Bank International GmbH – Paris Branch est en charge de la tenue du passif notamment de la réception des ordres de souscription et rachat.

Informations concernant les placements et la gestion

Affectation des sommes distribuables

Capitalisation et/ou Distribution

Objectif de gestion

Le FCP ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR a pour objectif de gestion de dégager une performance via des investissements responsables et durables qui privilégiera les marchés de taux par rapport aux marchés d'actions. Cette diversification, qui s'effectuera principalement par le biais d'OPC ayant obtenu le "Label ISR", permettra de limiter le risque spécifique à chaque classe d'actifs.

Cette répartition pourra évoluer en fonction des anticipations du gérant.

Indicateur de référence

L'OPC est géré activement.

L'indice composé de 42.5% BLOOMBERG MSCI Euro Corporate SRI Total Return Net + 42.5% €STR + 9% BLOOMBERG MSCI Europe SRI Total Return Net + 6% BLOOMBERG MSCI World SRI Select Total Return Net (en EURO) est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

Nous sommes donc libres de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Cet indice n'est pas en adéquation avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

€STR est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (taux en euro à court terme) et il reflète les opérations de gros en euros d'emprunts et de dépôts non garantis au jour le jour déclarées par un groupe de banques de la zone euro à la Banque centrale européenne (BCE).

Le MSCI Europe SRI est un indice regroupant les actions de sociétés à forte et moyenne capitalisation de 15 pays développés en Europe. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation des sociétés qui respectent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et exclut les sociétés ayant des impacts sociaux ou environnementaux négatifs. Il est calculé tous les jours sur la base des cours de clôture, dividendes réinvestis.

Le MSCI World SRI est un indice regroupant les actions de sociétés à forte et moyenne capitalisation de 23 pays développés. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation des sociétés respectant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et qui exclut les sociétés ayant des impacts sociaux ou environnementaux négatifs. Il est calculé tous les jours sur la base des cours de clôture, dividendes réinvestis.

L'indice Bloomberg MSCI Euro Corporate SRI est un indice obligataire représentatif des titres d'entreprise à taux fixe investment grade libellés en EUR et excluant les émetteurs liés à l'alcool, au tabac, au jeu, aux armes militaires, à l'énergie nucléaire, aux divertissements pour adultes, aux armes à feu civiles et aux organismes génétiquement modifiés.

Pour plus d'informations sur la composition de l'indice et ses règles de fonctionnement, veuillez consulter le prospectus ou le site internet suivant : bloombergindices.com

Cet indice n'est pas en adéquation avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

La Société de gestion conserve des plans écrits définissant les mesures à prendre si un indice ou indice de référence change de manière significative ou cesse d'être fourni. Ces plans écrits peuvent être obtenus, gratuitement, sur demande auprès du siège social de la Société, ou de la Société de gestion.

Profil de risque

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. »

L'OPC n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

L'ampleur de ces fluctuations peut être mesurée par un indicateur simple: la volatilité.

La volatilité est un indicateur permettant de quantifier l'amplitude moyenne des performances d'un OPC, à travers l'observation de ses performances passées. Ainsi, et à titre d'exemple, la volatilité d'un portefeuille Monétaire est inférieure à celle d'un portefeuille Obligataire, qui présente lui-même une volatilité inférieure à celle d'un portefeuille Actions.

Cette notion de volatilité reflète le potentiel de performance de l'OPC tant à la hausse qu'à la baisse. Ainsi, plus sa volatilité est importante, plus sa capacité à générer de la performance est élevée, au prix d'un risque de perte également plus élevé.

Cette volatilité peut être décomposée par facteurs de risque. Ces facteurs sont également des sources de valeur ajoutée, sur lesquelles le portefeuille investit dans le but de générer de la performance. Parmi l'ensemble des facteurs de risque/valeur ajoutée qui sont à leur disposition, nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les sources faisant l'objet de convictions fortes. Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le présent OPC sont listés ci-dessous.

Risque lié au marché actions

L'OPC pouvant être investi directement ou indirectement en actions, l'évolution de sa valeur est liée aux évolutions de la valorisation de l'univers d'investissement Actions. Par exemple, si le cours des actions qui entrent dans la composition du portefeuille baisse, la valeur liquidative de la part de l'OPC s'en trouve diminuée.

L'OPC sera exposé jusqu'à 30 % au Risque lié au marché actions.

Risque de taux

Les fluctuations des instruments obligataires détenus en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt. L'ampleur de ces fluctuations est fonction notamment de la maturité de chaque obligation. Ainsi, l'exposition du portefeuille sur les taux des différents pays/devises peut varier selon les convictions/anticipations et impacter la valorisation du portefeuille. Le risque sur les taux d'intérêt est mesuré par un indicateur nommé sensibilité. Le niveau de la sensibilité du portefeuille est variable dans le temps en fonction des anticipations.

Notons également que, pour un même pays/devise, les taux d'intérêt sur plusieurs maturités peuvent évoluer de manière différente. La stratégie d'arbitrage de la courbe qui consiste en un positionnement du portefeuille sur telle maturité plutôt que telle autre représente une autre composante du risque de taux, également gérée activement par nos équipes de gestion.

Enfin, chaque titre obligataire présente des caractéristiques techniques propres qui, au-delà de sa seule maturité, influencent de manière complexe la variation de sa valeur face à des mouvements de taux d'intérêt. Ces éléments participent également à la plus ou moins grande volatilité des performances du portefeuille face à des variations de taux.

L'OPC sera exposé jusqu'à 110 % au Risque de taux.

Risque de crédit

Le portefeuille pouvant être investi, directement ou indirectement, dans des instruments financiers émis par des établissements privés, il est exposé au risque de défaillance de ces émetteurs. Par exemple, si une société ayant émis des obligations rentrant dans la composition du portefeuille fait faillite, ces obligations risquent de ne pas être remboursées, ou pas en totalité. Leur valeur baisse, et la valeur de la part de l'OPC s'en trouve diminuée.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Nos équipes de gestion effectuent des choix d'investissement basés sur leurs anticipations de l'évolution des différents marchés sur lesquels ils interviennent. Si ces anticipations sur les évolutions des différents marchés s'avèrent inexactes, ces stratégies peuvent résulter dans une baisse de la valeur liquidative de l'OPC d'autant plus forte.

Risque de change

L'évolution des taux de change, sur des titres émis en devise étrangère génèrent des variations de valorisation indépendantes des fluctuations propres à chaque titre dans leur devise. Ainsi, un titre dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, serait néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'Euro. Cette notion intervient dans le choix des titres, et lorsque les anticipations sur une devise sont défavorables, elle peut être couverte grâce, entre autres, à des instruments à terme de devise.

Risque lié aux pays émergents

L'OPC peut investir dans des titres émis par des pays ou des sociétés issus de pays émergents. La volatilité des performances de l'OPC peut être augmentée tant par des facteurs économiques que par d'autres types de perturbations (comme l'évolution de la fiscalité, de la stabilité politique, etc.).

Risque lié à l'univers d'investissement "Haut Rendement" dit spéculatif

Les titres classés en « haut rendement » dits spéculatifs présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendues à tout instant au meilleur prix. La valeur de la part de l'OPC peut donc se trouver diminuée lorsque la valeur des titres haut rendement en portefeuille baisse.

Risque lié aux produits hybrides

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque Actions dans un portefeuille obligataire, ainsi qu'une exposition sur la volatilité des Actions. La volatilité des marchés Actions étant supérieure à celle des marchés Obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille.

Néanmoins, ce risque est atténué, plus ou moins selon les configurations de marché, par la composante obligataire de ces titres hybrides.

Impact de l'inflation

Le portefeuille est investi dans des instruments obligataires dont le rendement dépend de l'inflation. Si l'inflation baisse, la valeur de ces instruments diminue, et la valeur de la part de l'OPC s'en trouve diminuée.

Risque sectoriel/thématique actions

Les marchés Actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le portefeuille peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché, soit en lien avec son univers/indice de référence, le cas échéant, soit en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque lié à l'investissement dans les petites et moyennes capitalisations

les investissements de l'OPC peuvent comprendre des actions de petites et moyennes capitalisations ; le volume d'échange de ces titres étant plus réduit, les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la hausse comme à la baisse et peuvent être plus rapides que ceux des grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

Risque sectoriel/géographique

Les marchés Actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le portefeuille peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché, soit en lien avec son univers/indice de référence, le cas échéant, soit en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque sectoriel taux

Les marchés de Taux constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le portefeuille peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché, soit en lien avec son univers/indice de référence, le cas échéant, soit en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux pays/zones géographiques, au type d'émetteur (Etat, Agence, Sécurisé, Entreprise Privée, etc.), au type de taux (nominaux, réels, variables), etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Impact des produits dérivés

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative du fonds serait d'autant plus importante et plus rapide. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

Risque de contrepartie

ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le risque de contrepartie peut également émaner des Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Risque lié aux taux d'intérêts négatifs

Les liquidités de l'OPC déposées auprès du Dépositaire ou d'autres banques pourraient se voir appliquer, par le dépositaire ou autres banques, des taux d'intérêt négatifs en fonction du développement du marché et notamment de l'évolution de la politique d'intérêt de la Banque Centrale Européenne. Ces taux d'intérêt négatifs pourront alors avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative de l'OPC.

A titre accessoire, l'OPC est également exposé au(x) risque(s):

Risque relatif

Sur les différents facteurs de risque énumérés précédemment, le portefeuille peut prendre des paris par rapport à son univers/indice de référence, le cas échéant. Ces paris, qui permettent de dégager une sur-performance, introduisent également un risque de sous-performance par rapport à cet univers/indice de référence, le cas échéant. Nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les facteurs faisant l'objet d'anticipations fortes pour optimiser le rapport entre l'espérance de sur-performance et le risque de sous-performance.

Risque de durabilité

Certains indices de recherche systématique montrent que les risques de durabilité peuvent se matérialiser comme des risques de pertes extrêmes spécifiques à l'émetteur.

Il s'agit d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact financier élevé et entraîner des pertes financières importantes pour le fonds.

Garantie ou protection

Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

L'OPC s'adresse à : tout souscripteur

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque lié au marché actions

Durée minimale de placement recommandée : 3 ans

ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR s'adresse aux investisseurs qui suivent un objectif de constitution de capital/de valorisation du capital et pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport à court terme. ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR s'adresse à des investisseurs qui possèdent des connaissances de base et / ou un peu d'expérience en matière de produits financiers. L'investisseur potentiel pourrait subir des pertes financières et ne vise pas la protection de son capital. Concernant l'évaluation des risques, le fonds est classé dans une certaine catégorie de risques sur une échelle allant de 1 (prudence ; rendements escomptés très faibles à faibles) à 7 (grande tolérance au risque ; rendements escomptés les plus élevés) qui est publiée sur le site Internet <https://regulatory.allianzgi.com> et qui sera indiquée dans le Document d'information clé pour l'investisseur publié au titre de la Catégorie de Parts / Actions concernée (en fonction de la structure FCP/SICAV).

Pour les particuliers, le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et futurs mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

La souscription des Parts du Fonds est permise uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S. Person » telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine.

Les Parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les Parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des Parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de Parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP). Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de Parts par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Parts détenues, ou (ii) au transfert de Parts à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de Parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute Part détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention de Parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition des « US Person(s) » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>

Indications sur le régime fiscal si pertinent

L'OPC pourra être éligible en tant qu'unité de compte dans un contrat d'assurance-vie.

L'OPC n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés cependant les plus ou moins-values seront imposable entre les mains de ses porteurs.

Le régime fiscal applicable à ces plus ou moins-values latentes ou réalisées dépendra des dispositions fiscales applicables à la situation financière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC ; si celui-ci n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPC sont disponibles auprès d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main - Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens, 75002 Paris ou sur le site internet www.allianzgi.fr.
- Date d'agrément par l'AMF : 26 décembre 1997.
- Date de création de l'OPC : 31 décembre 1997.

Rapport d'activité

L'année 2024 fut celle des incertitudes : il y eut, bien sûr, la poursuite de la guerre en Ukraine, avec une certaine montée en intensité, mais aussi l'extension de la guerre au Moyen-Orient.

2024 fut aussi une année d'intense activité électorale, notamment dans de grands pays comme la France ou les Etats-Unis, bien sûr, mais aussi l'Inde, l'Indonésie ou l'Afrique du Sud. Si la Bourse a, initialement, accueilli avec enthousiasme le résultat de M. Trump, des inquiétudes apparaissent sur les conséquences d'une relance de la guerre commerciale avec la Chine, le Canada, le Mexique et l'Europe. Du côté de la France, la dissolution, l'élection d'une Assemblée nationale sans majorité et un Premier ministre coup de vent ont créé un certain marasme. En revanche, les pays émergents ont paradoxalement démontré une remarquable continuité.

pays émergents ont paradoxalement démontré une remarquable continuité.

Dans ce contexte d'inflation maîtrisée, la plupart des grandes banques centrales commencèrent à réduire leurs taux d'intervention, propulsant les actions mondiales à la hausse, et particulièrement les valeurs technologiques américaines.

Si les obligations d'état ont terminé l'année avec des rendements en légère hausse, les obligations d'entreprises, en particulier à haut rendement, ont surperformé et ainsi procuré à l'investisseur des performances positives.

2025 promet elle aussi une certaine continuité, en maintenant l'incertitude.

Trois fonds furent entièrement vendus : UBAM Positive Impact Emerging Equities, JPM Global Bond Opportunities Sustainable et Echiquier Positive Impact Europe. Et trois fonds firent leur apparition : Carmignac Pf Flexible Bond, Carmignac Pf Emergents et M&G Pan European Sustainable Paris Aligned.

Sur l'année, le fonds progresse de 4,61%.

VL au 31 décembre 2024 : 35,63 €

La performance du fonds ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instrument financiers dérivés

- a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés : Néant
- a) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés : Néant
- a) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie : Néant

Exercice des droits de vote

Allianz Global Investors GmbH (pour le compte du fonds ou de la SICAV) exerce les droits de vote afférents aux titres des principales sociétés européennes détenus par le FIA dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, conformément à l'article L 533-22 du Code monétaire et financier.

Il peut recevoir à cet effet l'assistance d'Allianz Global Investors GmbH qui utilise le consultant spécialisé ISS pour l'analyse et l'exercice des votes aux assemblées générales des sociétés. La politique de vote dédiée d'Allianz Global Investors est formulée chaque année par le Comité de gouvernement d'entreprise d'Allianz Global Investors et son équipe d'analystes ESG. Elle permet à ISS d'examiner les textes des résolutions et de déterminer la position de la société de gestion. Ces recommandations de vote sont ensuite revues par les équipes ESG d'Allianz Global Investors GmbH avant que le vote ne soit effectivement exécuté.

Le document Principe de droits de vote ainsi que le Rapport d'exercice des droits de vote, rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'AMF, être consultés soit sur le site internet <https://fr.allianzgi.com> soit à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris.

Clé répartition de la commission de mouvement

Pour chaque transaction effectuée sur les actions, obligations, TCN et OPC une commission forfaitaire, établie en fonction du type d'opération, est prélevée par le dépositaire. Elle couvre, le cas échéant, les frais de courtage des intermédiaires.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients, Allianz Global Investors GmbH se conforme à la réglementation applicable en matière de sélection des intermédiaires (obligation de meilleure sélection) et d'exécution des ordres (obligation de meilleure exécution).

Allianz Global Investors GmbH applique une politique de sélection des intermédiaires, qui définit les critères retenus lors du choix des intermédiaires. Cette politique est disponible sur le site internet d'Allianz Global Investors GmbH <https://fr.allianzgi.com> ou peut être fournie sur simple demande adressée à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris. Allianz Global Investors GmbH sélectionne les intermédiaires qui sont susceptibles d'offrir les meilleurs résultats dans l'exécution des transactions, en fonction du prix et des coûts d'exécution de la transaction; la rapidité de la transaction; la probabilité de l'exécution et du règlement; la taille et la nature de l'ordre ou tout autre critère pertinent. Le Comité de Sélection des Intermédiaires évalue la performance de chaque intermédiaire à une fréquence semestrielle et adapte la liste des intermédiaires sélectionnés en conséquence.

Commission partagée

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et dans le cadre des transactions sur actions effectuées au cours de l'exercice, Allianz Global Investors GmbH a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres notamment au travers de travaux d'analyse financière.

Allianz Global Investors GmbH a conclu des accords conformes à cette réglementation avec différents intermédiaires.

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

Actifs éligibles au Plan d'épargne en actions (PEA)

Néant.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Un tableau précisant les instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve au point « Autres Informations » dans l'annexe des comptes annuels de l'OPC.

Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

L'OPC ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. Pour plus d'informations concernant les critères ESG, veuillez consulter le site <https://fr.allianzgi.com/fr-fr/notre-groupe/notre-approche-isr-et-esg>.

Rémunération

Chez Allianz Global Investors, nous estimons que des salaires compétitifs, un engagement fort envers les employés et des possibilités de carrières à la fois stimulantes et gratifiantes sont essentiels pour attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs les plus talentueux qui s'intéressent au succès à long terme de nos clients et de notre société. Nous nous attachons à les récompenser afin de réaliser notre ambition de devenir un partenaire d'investissement de confiance pour nos clients. Nous reconnaissons l'importance d'une rémunération attractive, qu'il s'agisse du salaire ou d'autres avantages, et récompensons nos employés sur la base de directives claires régulièrement revues en fonction des pratiques du marché et des réglementations locales.

La rémunération financière est principalement composée du salaire de base, qui tient généralement compte des compétences, des responsabilités et de l'expérience propres à chaque fonction, ainsi que d'une rémunération variable annuelle. Cette dernière comprend en général une prime en espèces versée au terme de l'année d'évaluation du collaborateur, ainsi qu'une composante différée pour tous les membres du personnel dont la rémunération variable dépasse un certain seuil. La rémunération est réellement variable, dans le sens où le montant de la rémunération peut être supérieur ou inférieur au montant versé l'année précédente selon les performances réalisées par le collaborateur, l'équipe et la société.

Le niveau de la rémunération versée dépend d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont alignés sur des objectifs mesurables, tandis que les indicateurs qualitatifs prennent en compte les actions reflétant nos valeurs fondamentales, à savoir l'excellence, la passion, l'intégrité et le respect. Font partie de ces critères qualitatifs pour tous les employés une évaluation à 360 degrés.

Pour les professionnels de l'investissement, dont les décisions sont clés dans l'obtention de résultats concrets pour nos clients, les indicateurs quantitatifs tiennent compte du rendement des investissements sur le long terme. Pour les gestionnaires de portefeuille en particulier, l'élément quantitatif intègre l'indice de référence des portefeuilles clients qu'ils gèrent ou l'objectif déclaré des clients en matière de rendement des investissements mesuré sur des périodes d'un an et de trois ans.

Pour les professionnels en contact avec les clients, les objectifs comprennent la satisfaction des clients, mesurée de manière indépendante.

Un autre moyen d'associer les performances individuelles à la création de valeur à long terme pour nos clients et nos actionnaires consiste à différer pendant une période de trois ans une part importante de la rémunération variable annuelle des employés remplissant les conditions requises. Les taux de report augmentent en fonction du montant de la rémunération variable. La moitié du report est liée aux performances de la société et l'autre moitié est investie dans les fonds que nous gérons. En ce qui concerne les professionnels de l'investissement, ils devraient investir dans des fonds qu'ils gèrent et soutiennent, en continuant à aligner leurs intérêts sur ceux de nos clients.

Informations relatives à la rémunération des collaborateurs

Le tableau suivant montre le montant total des rémunérations effectivement versées au cours de l'exercice écoulé aux collaborateurs d'Allianz Global Investors GmbH, subdivisé en parts fixes et variables et réparti en fonction des dirigeants, preneurs de risques, employés exerçant des fonctions de contrôle et collaborateurs qui perçoivent une rémunération totale en vertu de laquelle ils se trouvent au même niveau de rémunération que les dirigeants et preneurs de risques.

AllianzGI GmbH, rémunération 2024

Tous les chiffres sont en EUR

Rémunération réelle versée (flux de trésorerie 2024)

Nombre de collaborateurs 1 505						
		dont Risk Taker	dont Directeurs	dont autre Risk Taker	dont investis d'une fonction de contrôle	dont dotés de revenus identiques
Rémunération fixe	159 543 979	5 637 659	1 009 207	2 046 481	619 666	1 962 305
Rémunération variable	80 653 142	11 348 750	1 375 036	4 713 720	342 171	4 917 823
Rémunération globale	240 197 121	16 986 409	2 384 243	6 760 201	961 837	6 880 128

Les informations sur la rémunération des employés n'incluent pas la rémunération versée par les gestionnaires délégués à leurs employés. La Société de gestion ne verse pas de rémunération aux employés des sociétés déléguées directement depuis le fonds.

Fixer la rémunération

Allianz Global Investors GmbH (« Société de gestion ») est soumise aux exigences de surveillance applicables aux sociétés de gestion d'investissement en ce qui concerne la structuration du système de rémunération. La direction d'Allianz Global Investors GmbH (« Société de gestion ») est généralement responsable de la prise de décision concernant la détermination de la rémunération des salariés. Les décisions relatives à la rémunération de la gestion elle-même sont prises par l'Actionnaire. La « Société de gestion » a mis en place un comité de rémunération pour remplir les fonctions requises par la loi. Ce comité est composé de deux membres du Conseil de surveillance du Fonds, chacun nommé par le Conseil de surveillance, et un membre doit être un représentant des salariés. Travaillant en étroite collaboration avec le service de gestion des risques et le service juridique et de la conformité, ainsi qu'avec des conseillers externes et en collaboration avec la direction, le service des ressources humaines a élaboré la politique de rémunération de la Société de gestion conformément aux exigences des directives OPCVM et AIFM. La présente politique de rémunération s'applique à la Société de gestion domiciliée en Allemagne et à ses succursales.

Structure de rémunération

Les principales composantes de la rémunération financière sont le salaire de base, qui reflète généralement la portée, les responsabilités et l'expérience requise associées à une fonction donnée, et une rémunération variable annuelle. Le montant total de la rémunération variable payable dans l'ensemble de la Société de gestion dépend de la performance de l'activité et de la position de risque de la Société de gestion et varie donc chaque année. À cet égard, l'attribution de montants spécifiques à des employés particuliers dépendra des performances de l'employé et de ses services au cours de la période examinée. La rémunération variable comprend une prime annuelle versée en espèces après la fin de l'exercice. Dans le cas des employés dont la rémunération variable dépasse un certain seuil, une part substantielle de la rémunération variable annuelle est reportée pour une période de trois ans. Les parts reportées augmentent en fonction du niveau de la rémunération variable. La moitié du montant reporté est liée à la performance de la Société de gestion et l'autre moitié est investie dans les fonds gérés par AllianzGI. Les montants finalement distribués dépendent de la performance commerciale de la Société de gestion ou de la performance des actions de certains fonds d'investissement sur plusieurs années. En outre, les éléments de rémunération différée peuvent être retenus en vertu des conditions du plan.

Évaluation des performances

Le niveau de rémunération octroyé aux salariés est lié à des indicateurs de performance tant quantitatifs que qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs sont basés sur des objectifs mesurables. D'autre part, les indicateurs qualitatifs tiennent compte du comportement de l'employé par rapport aux valeurs fondamentales de la société de gestion : excellence, passion, intégrité et respect. Ces indicateurs déterminent également l'absence de violations importantes des exigences réglementaires ou d'écarts par rapport aux normes de conformité et de risque, y compris la politique de gestion des risques en matière de durabilité d'AllianzGI. Vous trouverez des informations détaillées dans la déclaration relative à la politique de gestion des risques à l'adresse <https://www.allianzgi.com/de/our-firm/esg>.

Pour les gestionnaires d'investissement, dont les décisions font une réelle différence dans la réalisation des objectifs d'investissement de nos clients, les indicateurs quantitatifs sont axés sur la performance durable des investissements. Pour les gestionnaires de portefeuille en particulier, l'élément quantitatif est aligné sur l'Indice de référence des portefeuilles clients qu'ils gèrent ou sur le rendement attendu du client, mesuré sur une période d'un an et trois ans. Pour les employés en contact direct avec les clients, les objectifs incluent également la satisfaction des clients, qui est mesurée de manière indépendante. La rémunération des employés occupant des fonctions de contrôle n'est pas directement liée aux performances commerciales des différents services surveillés par la fonction de contrôle.

Preneurs de risques

Les groupes d'employés suivants ont été qualifiés en tant que porteurs de risques : Les membres de la direction, les preneurs de risques et les employés occupant des postes de contrôle (identifiés dans les organigrammes et profils de poste actuels et évalués en termes d'influence sur le profil de risque) ainsi que tous les employés dont la rémunération totale les place dans la même catégorie de rémunération que celle des membres de la direction et des preneurs de risques, et dont les activités ont un impact significatif sur les profils de risque de la société et les fonds d'investissement gérés par celle-ci.

Prévention des risques

AllianzGI a mis en place des rapports complets sur les risques, qui couvrent à la fois les risques actuels et futurs de nos activités commerciales. Les risques qui dépassent l'appétence au risque de l'organisation sont présentés à notre Comité de rémunération mondial, qui décidera, si nécessaire, des ajustements de l'enveloppe de rémunération totale. La rémunération variable individuelle peut également être réduite ou refusée en totalité si les employés enfreignent nos politiques de conformité ou prennent des risques excessifs pour le compte de la Société de gestion.

Examen annuel et modifications importantes du système de rémunération

Le Comité de rémunération n'a trouvé aucune irrégularité au cours de l'examen annuel du système de rémunération, y compris en ce qui concerne l'examen des structures de rémunération existantes ainsi que la mise en œuvre des exigences réglementaires et leur conformité. Dans le cadre de cet examen centralisé et indépendant, il a également été constaté que la politique de rémunération avait été mise en œuvre conformément aux règlements de rémunération stipulés par le Conseil de surveillance. En outre, aucune modification importante n'a été apportée à la politique de rémunération au cours de l'exercice précédent.

Calcul de l'engagement de l'OPC sur les instruments financiers à terme

La méthode de calcul du risque global est celle de la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le règlement général de l'AMF.

Part éligible à l'abattement des 40%

Néant.

SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Dénomination du produit:

ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR

Identifiant d'entité juridique: 529900OQJ1JUJ2YN1834

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

● ● ☐ Oui● ● ☒ No
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _ %

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 39,58 % d'investissements durables

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _ %

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**


Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR (l'« OPC ») a promu un large éventail de caractéristiques environnementales et/ou sociales. L'OPC a investi au moins 90 % de ses actifs conformément à la « Stratégie de durabilité multi-actifs » qui comprend, notamment, diverses stratégies de durabilité et/ou investit dans des Obligations vertes et/ou des Obligations sociales, et/ou des Obligations durables et/ou des Fonds cibles au sens des Articles 8 et 9 du SFDR (« Fonds cibles SFDR »).

En outre, nous avons appliqué des critères minimum d'exclusion relatifs à la durabilité.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques environnementales et/ou sociales que l'OPC a promu.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

• Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés, avec les résultats ci-dessous:

- Le pourcentage réel des actifs du Fonds investis dans des obligations vertes et/ou des obligations sociales et/ou des obligations durables et/ou dans des fonds cibles SFDR et/ou dans des actions et/ou des titres de créance conformément à la stratégie de durabilité multi-actifs a été de 96,09 %.

- Dans le cas où le gérant a effectué des investissements directs dans des titres de créance ou actions dans le cadre de la stratégie de durabilité multi-actifs, le gérant a adhéré aux éléments contraignants respectifs.

- Les critères d'exclusion suivants appliqués aux investissements directs (à l'exception des

liquidités, des produits dérivés, des fonds cibles externes et des fonds cibles internes ne suivant pas une stratégie de durabilité) ont été respectés:

- titres émis par des entreprises enfreignant gravement les principes et les directives, tels que les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en raison de pratiques problématiques en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption,
- titres émis par des sociétés impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires),
- titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de leur implication dans les armes, équipements militaires et services connexes,
- titres émis par des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique,
- titres émis par des sociétés de services publics qui génèrent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires du charbon,
- titres émis par des sociétés impliquées dans la production de tabac et titres émis par des sociétés qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la distribution de tabac.

Les investissements directs dans des émetteurs souverains ayant une note Freedom House Index insuffisantes sont exclus.

Les critères d'exclusion minimum en matière de durabilité se fondent sur les informations obtenues auprès d'un fournisseur de données externe et selon des règles de conformité pré et post-négociation. L'examen est réalisé au moins une fois par semestre.

- [...et par rapport aux périodes précédentes?](#)

Indicateur	12.2024	12.2023	12.2022
Le pourcentage réel des actifs du Fonds Maître investis dans des obligations vertes et/ou des obligations sociales et/ou des obligations durables et/ou dans des fonds cibles SFDR et/ou dans des actions et/ou des titres de créance conformément à la stratégie de durabilité multi-actifs a été de	96,09 %	99,54 %	96,89 %
Confirmation que les critères d'exclusion ont été respectés tout au long de l'exercice	Les critères d'exclusion ont été respectés tout au long de l'exercice.		

- [Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?](#)

Les investissements durables ont contribué à des objectifs environnementaux et/ou sociaux, pour lesquels les gérants ont utilisé comme cadre de référence, entre autres, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, ainsi que les objectifs de la taxonomie de l'UE.

L'évaluation de la contribution positive aux objectifs environnementaux ou sociaux repose sur un cadre exclusif qui combine éléments quantitatifs et données qualitatives issues de recherches internes. La méthodologie applique d'abord une analyse quantitative des activités commerciales d'un émetteur. L'élément qualitatif du cadre consiste à évaluer si les activités commerciales contribuent positivement à un objectif environnemental ou social.

Pour calculer la contribution positive au niveau du Fonds, la part du chiffre d'affaires de chaque émetteur associée aux activités économiques contribuant aux objectifs environnementaux et/ou sociaux est prise en compte, à condition que l'émetteur respecte le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance. Une agrégation pondérée par les actifs est ensuite réalisée.

En outre, en ce qui concerne certains types de titres qui financent des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux, l'investissement dans sa globalité a été considéré comme contribuant à des objectifs environnementaux et/ou sociaux. Une évaluation du respect du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») et des pratiques de bonne gouvernance a également été réalisée pour ces titres.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Pour s'assurer que les Investissements durables ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental et/ou social, le Gestionnaire d'investissement s'est appuyé sur les indicateurs PAI, dans lesquels des seuils de significativité ont été définis afin d'identifier les émetteurs portant un préjudice important. Un engagement auprès des émetteurs qui ne respectent pas le seuil défini peut être mis en place pendant une période limitée pour remédier à l'impact négatif. Cependant, si l'émetteur n'a pas atteint les seuils de significativité définis, deux fois de suite, ou en cas d'échec d'engagement, alors il est réputé ne pas passer le filtre DNSH. Les investissements dans des titres d'émetteurs qui n'ont pas passé le filtre DNSH, n'ont pas été comptabilisés comme des investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs PAI ont été considérés soit dans le cadre de l'application des critères d'exclusion, soit au travers de seuils sur une base sectorielle ou absolue. Des seuils de significativité ont également été définis en référence à des critères qualitatifs ou quantitatifs.

Etant donné l'absence de couverture de données pour certains des indicateurs PAI, des points de données équivalents ont été utilisés, le cas échéant, pour évaluer les indicateurs PAI lors de l'application de l'évaluation DNSH pour les entreprises sur la base des indicateurs suivants: part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, les activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la diversité biologique, rejets dans l'eau, l'absence de procédures et de mécanismes de conformité visant à garantir le respect des principes de l'UNGC et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales; les indicateurs suivants ont été appliqués pour les souverains : Intensité des GES, Pays sujets aux violations de normes sociales. Dans le cas de titres qui financent des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux, des données équivalentes au niveau du projet peuvent être utilisées pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif environnemental et/ou social.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Le Fonds ne présente aucun investissement durable à la date de référence du rapport.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le Fonds, pour ce qui relève des investissements durables, considère les indicateurs PAI dans le cadre de l'évaluation DNSH. Toutefois, le Fonds ne considère pas les indicateurs PAI en tant qu'élément contraignant au niveau du Fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Au cours de la période de référence, la majorité des investissements du produit financier comportaient des actions, des dettes et / ou des fonds cibles. Une partie limitée du produit financier contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels actifs sont les dérivés, les liquidités et les dépôts. Comme ces actifs n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, ils ont été exclus de la répartition des principaux investissements.

Les principaux investissements sont des investissements disposant d'un poids important au sein du produit financier. Les pondérations sont calculées à partir d'une moyenne aux quatre dates d'évaluation. Les dates d'évaluation sont : la date de reporting et le dernier jour de chaque troisième mois pendant neuf mois à compter de la date de clôture.

A des fins de transparence, pour les investissements relevant du secteur NACE « Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire », la classification plus détaillée (niveau sous-secteur) est affichée afin de différencier les investissements qui relèvent des sous-secteurs « Administration de l'Etat et politique économique et sociale de la collectivité », « Prestation de services à l'ensemble de la communauté » (qui comprend, entre autres, les activités de défense) et « Activités de sécurité sociale obligatoires ». Aucune allocation sectorielle directe n'est possible pour les investissements dans des fonds cibles, car un fonds cible peut investir dans des titres d'émetteurs de différents secteurs.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
01/01/2024-
31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ALLIANZ EURO OBLIG CT ISR-WC	N/A	17,14 %	France
ALLIANZ SECURICASH SRI	N/A	13,31 %	France
OSTRUM SRI MONEY PLUS-IC EUR	N/A	12,53 %	France
GROUPAMA EURO CREDIT-ZC	N/A	8,41 %	France



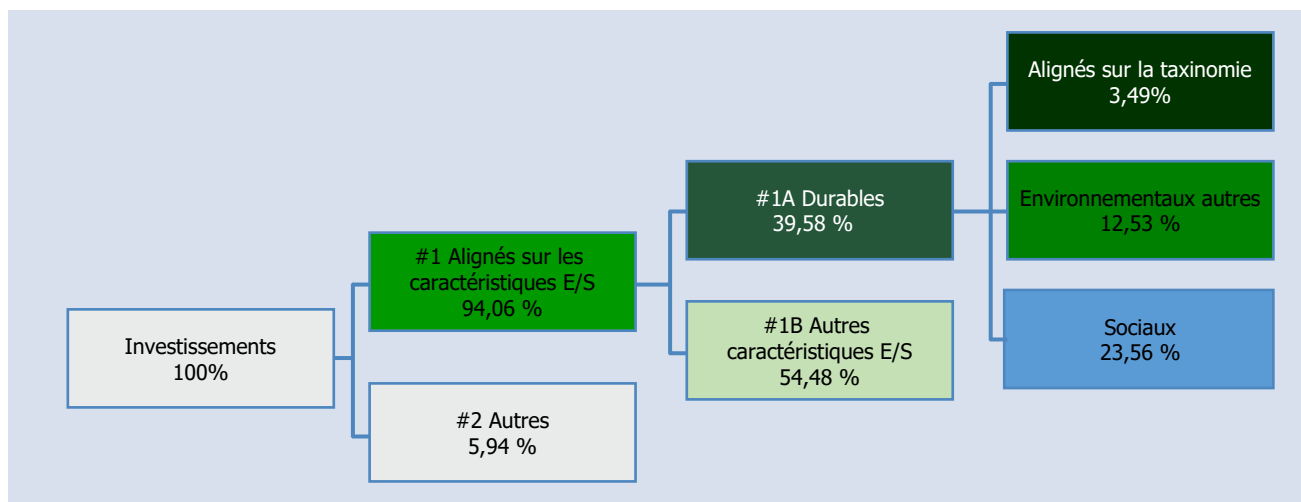
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La majorité des actifs du Fonds ont été utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds. Une partie limitée du Fonds contenait des actifs qui ne promouvaient pas les caractéristiques environnementales ou sociales. Des exemples de tels instruments sont les dérivés, les liquidités et les dépôts, certains fonds cibles et les investissements avec des qualifications environnementales, sociales ou de bonne gouvernance temporairement divergentes ou absentes.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs?**

Certaines activités économiques peuvent contribuer à plusieurs sous-catégories durables (sociale, alignée à la taxonomie ou environnementale non alignée à la taxonomie). Cela induit, que dans certains cas, la somme des sous-catégories durables ne corresponde pas au total de la catégorie durable. Néanmoins, il n'est pas possible de comptabiliser doublement une contribution pour déterminer le total des investissements durables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Le tableau ci-dessous présente les parts des investissements du produit financier dans divers secteurs et sous-secteurs. L'analyse est basée sur la classification NACE des activités économiques de la société ou de l'émetteur des titres dans lesquels le produit financier est investi. En cas d'investissement dans des fonds cibles, une approche par transparence est appliquée afin que les affiliations sectorielles et sous-sectorielles des actifs sous-jacents des fonds cibles soient prises en compte, et ce afin d'assurer la transparence sur l'exposition sectorielle du produit financier.

Les rapports sur les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, des combustibles fossiles tels que définis à l'article 2, point (62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil n'est actuellement pas possible, car l'évaluation ne comprend que les niveaux de classification NACE I et II. Les activités liées aux combustibles fossiles mentionnées sont incluses et agrégées avec d'autres activités dans les sous-secteurs B5, B6, B9, C28, D35 et G46.

	Secteur / Sous-secteur	% d'actifs
A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	0,10 %
A01	Culture et production animale, chasse et services annexes	0,01 %
A02	Sylviculture et exploitation forestière	0,09 %
B	INDUSTRIES EXTRACTIVES	0,47 %
B07	Extraction de minerais métalliques	0,13 %
B08	Autres industries extractives	0,10 %
B09	Services de soutien aux industries extractives	0,24 %
C	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	11,86 %
C10	Industries alimentaires	0,20 %
C11	Fabrication de boissons	0,13 %
C14	Industrie de l'habillement	0,15 %
C15	Industrie du cuir et de la chaussure	0,10 %
C16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	0,06 %
C17	Industrie du papier et du carton	0,46 %

C19	Cokéfaction et raffinage	0,10 %
C20	Industrie chimique	1,11 %
C21	Industrie pharmaceutique	1,06 %
C22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,42 %
C23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,24 %
C24	Métallurgie	0,21 %
C25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0,22 %
C26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2,02 %
C27	Fabrication d'équipements électriques	0,60 %
C28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1,39 %
C29	Industrie automobile	2,80 %
C30	Fabrication d'autres matériels de transport	0,26 %
C31	Fabrication de meubles	0,03 %
C32	Autres industries manufacturières	0,27 %
D	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	4,94 %
D35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4,94 %
E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	1,43 %
E36	Captage, traitement et distribution d'eau	0,45 %
E37	Collecte et traitement des eaux usées	0,73 %
E38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	0,25 %
F	CONSTRUCTION	0,80 %
F41	Construction de bâtiments	0,26 %
F42	Génie civil	0,50 %
F43	Travaux de construction spécialisés	0,04 %
G	COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	2,12 %
G45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	0,18 %
G46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	0,70 %
G47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	1,25 %
H	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	1,70 %
H49	Transports terrestres et transport par conduites	0,65 %
H50	Transports par eau	0,05 %
H51	Transports aériens	0,11 %
H52	Entreposage et services auxiliaires des transports	0,72 %
H53	Activités de poste et de courrier	0,17 %
I	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	0,35 %
I55	Hébergement	0,27 %
I56	Restauration	0,07 %
J	INFORMATION ET COMMUNICATION	4,23 %

J58	Édition	1,19 %
J59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	0,20 %
J60	Programmation et diffusion	0,02 %
J61	Télécommunications	2,03 %
J62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	0,41 %
J63	Services d'information	0,37 %
K	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	48,48 %
K64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	44,44 %
K65	Assurance	1,80 %
K66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2,24 %
L	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	4,26 %
L68	Activités immobilières	4,26 %
M	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	0,66 %
M69	Activités juridiques et comptables	0,01 %
M70	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	0,02 %
M71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	0,30 %
M72	Recherche-développement scientifique	0,08 %
M73	Publicité et études de marché	0,19 %
M74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,05 %
N	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	1,20 %
N77	Activités de location et location-bail	0,80 %
N78	Activités liées à l'emploi	0,03 %
N79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	0,08 %
N80	Enquêtes et sécurité	0,16 %
N81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	0,10 %
N82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	0,03 %
O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	8,67 %
O84	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire, à partir desquels:	8,67 %
O84.1	Administration générale, économique et sociale	8,67 %
P	ENSEIGNEMENT	0,17 %
P85	ENSEIGNEMENT	0,17 %
Q	SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	0,28 %
Q86	Activités pour la santé humaine	0,23 %
Q87	Hébergement médico-social et social	0,05 %
R	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	0,09 %
R92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	0,09 %
S	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	0,13 %
S96	Autres services personnels	0,13 %

U	ACTIVITÉS EXTRA-TERRITORIALES	0,11 %
U99	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	0,11 %
Autre	NON SECTORISÉ	7,96 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les investissements alignés sur la taxinomie comprenaient des investissements en dette et/ou en actions dans des activités économiques durables sur le plan environnemental alignées sur la taxinomie de l'UE. Les données alignées sur la taxinomie sont fournies par un fournisseur de données externe. Les données alignées sur la taxinomie étaient, seulement dans de rares cas, des données déclarées par les entreprises conformément à la taxinomie de l'UE. Le fournisseur de données a obtenu des données alignées sur la taxinomie à partir d'autres données d'entreprise équivalentes disponibles.

Les données n'ont pas été certifiées par des auditeurs ou fait l'objet d'un examen par des tiers.

Les données n'incluent pas de données sur les obligations d'État. À ce jour, aucune méthodologie reconnue n'est disponible pour déterminer la part d'activités alignées sur la taxinomie pour un investissement dans des obligations d'État.

La part des investissements dans les souverains était de 9,01 % (calculé sur la base de l'approche par transparence).

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

☐ Oui

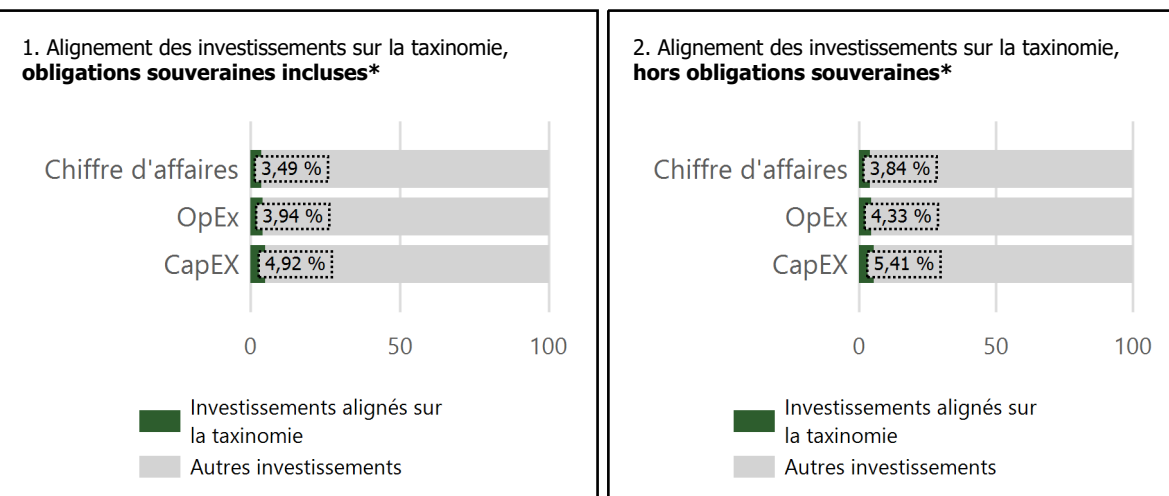
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ No

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxinomie dans les gaz fossiles et dans l'énergie nucléaire n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



l'atténuation du changement climatique	0,00 %
l'adaptation au changement climatique	0,00 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

La ventilation des parts des investissements alignés sur la taxonomie en fonction des objectifs de la taxonomie n'est actuellement pas possible car les données ne sont pas encore disponibles sous une forme vérifiée.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Activités transitoires	0,00 %
Activités habilitantes	0,00 %

La répartition des investissements du produit financier dans les activités économiques transitoires et habilitantes n'est actuellement pas possible en raison du manque de données fiables liées à la taxonomie. Les entreprises non financières publieront la part des activités économiques conformes à la taxonomie sous la forme d'indicateurs de performance clés définis, indiquant à quel objectif environnemental cette activité contribue et s'il s'agit d'une activité économique de transition ou habilitante, uniquement à partir du 1er janvier 2023 (et à compter du 1er janvier 2024 pour les entreprises financières). L'existence de ces informations déclarées est une base obligatoire pour cette évaluation.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Alignement des investissements sur la taxonomie, obligations souveraines incluses	12.2024	12.2023	12.2022
Turnover	3,49 %	3,32 %	3,75 %
Capex	4,92 %	5,16 %	0 %
Opex	3,94 %	4,39 %	0 %
Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines	12.2024	12.2023	12.2022
Turnover	3,84 %	3,56 %	4,11 %
Capex	5,41 %	5,53 %	0 %
Opex	4,33 %	4,71 %	0 %



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE était de 12,53 %.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables avec un objectif social était de 23,56 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La catégorie « #2 Autres » a inclus des investissements dans des liquidités, des Fonds cibles ou des produits dérivés (calculé sur la base de l'approche par transparence). Les produits dérivés ont pu être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille (y compris de couverture du risque) et/ou à des fins d'investissement. Les Fonds cibles ont pu être utilisés pour s'exposer à une stratégie spécifique. Aucune garantie environnementale ou sociale n'a été appliquée pour ces investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Afin de s'assurer que le Fonds remplit ses caractéristiques environnementales et sociales, les éléments contraignants ont été définis comme critères d'évaluation. Le respect des éléments contraignants a été mesuré à l'aide d'indicateurs de durabilité. Pour chaque indicateur de durabilité, une méthodologie, basée sur différentes sources de données, a été mise en place pour assurer une mesure et un reporting précis des indicateurs du Fonds. Pour fournir des données sous-jacentes efficaces, la liste d'exclusion minimale durable a été mise à jour au moins deux fois par an par l'équipe Investissement Durable, sur la base de sources de données externes.

Des mécanismes de contrôle technique ont été introduits pour s'assurer du respect des éléments contraignants dans les systèmes de conformité pré- et post-négociation. Ces mécanismes ont servi à garantir le respect constant des caractéristiques environnementales et/ou sociales. En cas de violations identifiées, des mesures adéquates ont été prises pour remédier aux violations. Des exemples de telles mesures sont la cession de titres qui ne sont pas conformes aux critères d'exclusion, ou l'engagement avec les émetteurs concernés. Ces mécanismes font partie intégrante du processus d'examen des PAI. En outre, AllianzGI mène une démarche d'engagement actionnarial auprès des sociétés émettrices. Les activités d'engagement ont été réalisées uniquement en relation avec des investissements directs. Il n'est pas garanti que l'engagement mené inclue les émetteurs détenus par chaque Fonds. La stratégie d'engagement du Gestionnaire d'investissement repose sur 2 piliers : (1) l'approche basée sur les risques et (2) l'approche thématique.

L'approche basée sur les risques se concentre sur les risques ESG significatifs identifiés. Les engagements sont étroitement liés à la taille de l'exposition. Les votes importants contre la direction de l'entreprise lors d'assemblées générales passées, les controverses liées à la durabilité ou à la gouvernance et d'autres questions de durabilité sont au centre de l'engagement avec les entreprises en portefeuille.

L'approche thématique se concentre sur l'un des trois thèmes stratégiques liés au développement durable définis par AllianzGI - changement climatique, limites planétaires et capitalisme inclusif - ou sur des thèmes de gouvernance au sein de marchés spécifiques. Les engagements thématiques ont été identifiés sur la base de sujets jugés importants pour les investissements en portefeuille et ont été classés par ordre de priorité en fonction de la taille des positions d'AllianzGI et des priorités des clients.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de réaliser les caractéristiques environnementales et/ou sociales que l'OPC promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
N'est pas applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**
N'est pas applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
N'est pas applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
N'est pas applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH, succursale Française
3, boulevard des italiens
Case courrier P220 CS70264
75118 PARIS Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ALLIANZ MULTI TEMPÉRÉ ISR

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

Bilan actif au 31.12.2024 en EUR

	31.12.2024	29.12.2023*
Immobilisations corporelles nettes	0,00	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)1	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations convertibles en actions (B)1	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations et valeurs assimilées (C)1	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Titres de créances (D)	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	28 991 811,80	-
OPCVM	28 991 811,80	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	-
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	-
Dépôts (F)	0,00	-
Instruments financiers à terme (G)	0,00	-
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	-
Titres financiers empruntés	0,00	-
Titres financiers donnés en pension	0,00	-
Autres opérations temporaires	0,00	-
Prêts (I)	0,00	-
Autres actifs éligibles (J)	0,00	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	28 991 811,80	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 795,11	-
Comptes financiers	468 047,68	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II1	471 842,79	-
Total Actif I + II	29 463 654,59	-

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Bilan passif au 31.12.2024 en EUR

	31.12.2024	29.12.2023*
Capitaux propres :		
Capital	28 146 730,70	-
Report à nouveau sur revenu net	0,00	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	-
Résultat net de l'exercice	1 297 380,90	-
Capitaux propres I	29 444 111,60	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	-
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	-
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	-
Instruments financiers à terme (B)	0,00	-
Emprunts	0,00	-
Autres passifs éligibles (C)	0,00	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	19 542,99	-
Concours bancaires	0,00	-
Sous-total autres passifs IV	19 542,99	-
Total Passifs : I + III + IV	29 463 654,59	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Compte de résultat au 31.12.2024 en EUR

	31.12.2024	29.12.2023*1
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	-
Produits sur obligations	0,00	-
Produits sur titres de créance	0,00	-
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	-
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Produits sur prêts et créances	0,00	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	-
Autres produits financiers	3 870,91	-
Sous-total Produits sur opérations financières	3 870,91	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	-
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Charges sur emprunts	0,00	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	-
Autres charges financières	-159,46	-
Sous-total charges sur opérations financières	-159,46	-
Total Revenus financiers nets (A)	3 711,45	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	8 749,89	-
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-215 783,24	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	-
Impôts et taxes	0,00	-
Autres charges	0,00	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-207 033,35	-
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-203 321,90	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-4 509,66	-
Revenus nets I = C + D	-207 831,56	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	385 525,27	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-215,64	-
Frais de recherche	0,00	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	-
Indemnités d'assurance perçues	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	385 309,63	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	6 230,72	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	391 540,35	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 084 356,08	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	1 084 356,08	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	29 316,03	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	1 113 672,11	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	-
Résultat net = I + II + III - IV	1 297 380,90	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

*1 Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Annexe

Stratégie d'investissement

Le fonds investira au minimum 90% dans d'autres OPC ayant obtenu le « Label ISR » (OPC Label ISR).

~~Le Label ISR s'appuie sur un décret et un arrêté publiés en janvier 2016 qui actent la création du Label et définissent son cahier des charges et ses modalités de contrôle. Les pouvoirs publics sont propriétaires du label (marque, règlement d'usage, référentiel) et homologuent les propositions d'évolution du label formulées par le Comité du Label.~~

~~Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe.~~

L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Le label ISR, attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable.

~~Dans ce cadre, le fonds aura recours à la multigestion, approche qui consiste à rechercher des OPC Label ISR qui montrent leur capacité à générer une surperformance, de manière récurrente, par rapport à leurs pairs tout en prenant en compte des critères financiers et Socialement Responsable (droit de l'homme, gouvernance d'Entreprise, social et environnement).~~

~~Notre analyse interne est fondée sur des données provenant de différents fournisseurs de données, ce qui peut générer certaines limites au regard de la fiabilité des données.~~

~~Le fonds applique pour les titres en direct la politique d'exclusion globale d'Allianz Global Investors dans des domaines tels que les armes controversées, le charbon. Le détail des critères d'exclusion appliqués est disponible sur notre site : https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion_Policy~~

~~En complément, le fonds applique également pour les titres en direct la liste d'exclusions minimale d'Allianz Global Investors pour les fonds prenant en compte des caractéristiques environnementaux et sociaux. Le détail des critères d'exclusion est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://regulatory.allianzgi.com/en/esg/sri-exclusions>.~~

~~Le fonds bénéficie du Label ISR.~~

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et communique donc les informations pertinentes conformément à l'article 8, paragraphe 1, du Règlement Européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »). Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risques du prospectus.

~~En appliquant sa stratégie d'investissement, la société de gestion prend en compte, dans le cadre de son processus d'audit, tous les risques financiers pertinents, en incluant tous les risques pertinents liés aux thèmes de durabilité qui pourraient avoir un impact négatif important sur le rendement d'un investissement, dans sa décision d'investissement et les évalue de façon continue.~~

~~En complément, la société de gestion prend en considération les indicateurs PAI relatifs à la durabilité de la même manière que décrite ci-dessus dans le cadre de leur processus d'investissement. Davantage de précisions figurent dans la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité de la société de gestion disponible sur le site internet www.allianzglobalinvestors.com.~~

Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus conformément au règlement délégué (UE) du 6 avril 2022 complétant le règlement SFDR.

~~Il est précisé que les stratégies ISR des fonds sélectionnés peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes).~~

~~Parmi cet univers, une sélection, particulièrement rigoureuse sera menée, se fondant essentiellement sur la régularité des résultats enregistrés dans le passé, sur la compétence de l'équipe de gérants et sur la stabilité du processus de gestion suivi. Les meilleurs OPC Label ISR sont ainsi sélectionnés en évaluant leur potentiel de performance et de stabilité.~~

~~Le fonds prendra des positions directionnelles en fonction des anticipations de la société de gestion sur l'orientation des marchés de taux et d'actions. Cette stratégie, principale source de valeur ajoutée du fonds, se traduit par une exposition qui se fera majoritairement sur les taux européens tout en diversifiant ses investissements par des placement sur les actions européennes ou d'autres zones géographiques afin d'optimiser l'allocation du fonds en fonction des anticipations sur l'évolution des marchés concernés. Nous investissons principalement et jusqu'à 100 % de l'actif net en OPCVM français ou européens "Label ISR" conformes à la Directive européennes 2009/65/CE et fonds d'investissement de droit français. Nous pouvons investir jusqu'à 30 % de l'actif net en actions dont 10 % maximum de titres en direct. Les titres seront émis par des sociétés cotées issues de l'OCDE et /ou issus des pays émergents. Nous pouvons également investir jusqu'à 100 % de l'actif net sur des produits de taux dont 10 % maximum de titres en direct. Les titres de créances et instruments du marché monétaire sont émis par des entités publiques ou privées de la zone euro de notation minimum BBB, toutefois, nous pourrions intervenir sur des obligations de rating inférieur à l'achat dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds. Nous pouvons détenir jusqu'à 40 % de l'actif net maximum d'OPC Label ISR en obligations à haut rendement dites spéculatives et convertibles. Nous pourrions effectuer des opérations d'acquisition ou de cession temporaires de titres dans la limite de 10 % de son actif net.~~

~~Il pourra également être exposé de 0 à 20 % maximum de son actif net, via des OPC Label ISR en actions de sociétés issues de secteur thématiques (immobilier, ressources naturelles, ...).~~

~~L'exposition maximum s'apprécie sur les OPC sous-jacents (hors OPC investissant dans différentes classes d'actifs telles que les actions et les obligations (ex OPC diversifiés)) soit par rapport à la classification établie par des sociétés d'analyse de produits d'investissement (telles que Europerformance, Lipper, Morningstar et Standard & Poor's) soit par rapport à leur benchmark/ indicateur de référence et sur leur détention du Label ISR.~~

~~1 – Sélection d'OPC~~

~~L'approche de la multigestion consiste à rechercher les OPC Label ISR par type d'actifs qui montrent leur capacité à générer une surperformance, de manière récurrente, par rapport à leurs pairs tout en considérant des critères extra-financiers qui répondent aux contraintes du Label ISR.~~

~~Le processus de sélection se fonde essentiellement sur la régularité des résultats enregistrés dans le passé, sur la compétence de l'équipe de gérants et sur la stabilité du processus de gestion suivi. Au sein de l'univers composé des OPC Label ISR les meilleurs OPC sont ainsi sélectionnés en évaluant leur potentiel de performance et de stabilité.~~

~~Les OPC Label ISR sont étudiés par l'équipe de multigestion d'AllianzGI à travers la combinaison d'analyses quantitatives (performance, volatilité, ratios de risque,...) et qualitatives (style de gestion, approche, discipline d'achat/vente, processus de gestion...).~~

~~1ère étape : A partir de l'univers de référence, un univers "investissable" est construit par la mise en œuvre de critères de rejet.~~

~~2ème étape : L'analyse quantitative permet d'établir une liste longue des OPC Label ISR potentiellement sélectionnables.~~

~~3ème étape : Elle consiste en une étude approfondie à partir, essentiellement, de critères qualitatifs et de rencontres avec les gérants. La liste courte des OPC Label ISR investissables est alors définie au terme d'un comité de sélection des OPC.~~

~~4ème étape : Le suivi des OPC est assuré de la sorte : - Suivi de la liste courte : analyse qualitative et quantitative via des outils propriétaires~~

~~- Suivi de la liste longue : reportings & classements (bases externes)~~

~~Ainsi un OPC est sorti de la sélection dans les cas où :~~

- ~~- Sortie de la liste courte : la sortie se fera par le vote des gérants sur la base de présentation/argumentaire. En cas d'unanimité, les OPC passent en Liste Longue. En cas d'absence d'unanimité, les OPC sont placés sous surveillance.~~
- ~~- Cas de sortie immédiate d'un OPC (passage en liste longue) :~~
- ~~- Changements importants dans la gestion de l'OPC sans avertissement préalable ou tardivement~~
- ~~- Forte dégradation de la qualité des contacts avec le gérant~~
- ~~- Départ du gérant non communiqué~~
- ~~- Problèmes opérationnels récurrents sans information d'AllianzGI~~
- ~~- Cas de mise sous surveillance immédiate d'un OPC en liste courte :~~
- ~~- Changements dans l'OPC avec avertissement préalable et complet~~
- ~~- Dégradation de la qualité des contacts avec le gérant~~
- ~~- Répétition des retards dans la communication du reporting~~

~~2 – Allocation tactique~~

~~Le fonds prendra des positions directionnelles en fonction des anticipations de la société de gestion sur l'orientation des marchés de taux et d'actions. Cette stratégie, principale source de valeur ajoutée du fonds, se traduit par une exposition aux marchés de taux et d'actions plus ou moins importante afin d'optimiser l'allocation du fonds en fonction de l'évolution des marchés concernés.~~

~~Une fois l'exposition du fonds (sur les marchés actions et les marchés de taux) optimisée en fonction des conditions de marché (veuillez vous reporter au paragraphe "articulation des stratégies" pour plus de précision sur ce point), le gérant cherche à maximiser le rendement de chacune des classes d'actifs représentées en ayant recours à la diversification géographique.~~

~~3 – Diversification des choix d'investissement~~

~~Dans un souci de diversification de ses choix d'investissements, et dans le but de saisir toute opportunité de performance, le gérant de l'OPC pourra investir dans des titres en direct dans la limite de 10% de l'actif net présentant des opportunités de performance.~~

~~Des opportunités d'investissement thématiques potentielles sont définies par les organes de décision internes présentés dans la rubrique « articulation des stratégies ». Celles-ci peuvent revêtir la forme de diversification par style de gestion, par taille de capitalisation et/ou par secteur. La grille de notation des marchés secondaires, commune à l'ensemble des équipes de gestion, se décompose, dans ce cas selon la forme suivante : neutre, positif, très positif.~~

~~a – Diversification par style de gestion : importante et récurrente~~

~~Le gérant de l'OPC est amené à investir dans des OPC Label ISR ayant pour particularité de suivre un style de gestion marqué (rendement, croissance...).~~

~~b – Diversification par taille de capitalisation : importante et récurrente~~

~~Le gérant de l'OPC est amené à investir dans des OPC Label ISR ayant pour particularité d'être spécialisés sur des tailles d'actifs (grandes valeurs, valeurs moyennes et/ou petites valeurs).~~

~~c – Diversification sectorielle et thématique : importante et récurrente~~

~~Le gérant de l'OPC peut être amené à investir dans des OPC Label ISR d'un ou plusieurs secteurs.~~

~~Les zones géographiques d'investissement et le libellé des devises sont précisés à la rubrique « actifs utilisés »~~

~~Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.~~

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	29 444 111,60	27 370 771,73	24 489 932,59	18 797 271,06	10 614 840,89
Retail - C et/ou D					
Actif net	29 444 111,60	27 370 771,73	24 489 932,59	18 797 271,06	10 614 840,89
Nombre de parts	826 332,00	803 546,00	756 618,00	532 500,00	307 698,00
Valeur liquidative unitaire	35,63	34,06	32,36	35,30	34,49
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,22	-0,15	-0,35	0,17	-0,23

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,

- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

REGLES D'EVALUATION DE L'ACTIF

Méthodes d'évaluation

Le calcul de la valeur liquidative est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous.

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Titres de capital (Actions et valeurs assimilées)

Les titres qui ont été admis à la négociation sur une Bourse de valeurs ou inclus sur un autre marché organisé sont évalués au dernier cours de négociation disponible.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évalués sur la base du dernier cours de négociation disponible ou à partir de prix fournis quotidiennement par des contributeurs actifs sur ce marché (par ex. cotations de courtiers).

En l'absence de transactions significatives, une technique d'évaluation appropriée sera appliquée. Elle tiendra compte du taux d'intérêt sans risque dans la devise correspondante et d'une marge représentant les risques liés au titre concerné (par ex. risque de défaillance de l'émetteur) à l'aide d'une approche basée sur des titres identiques ou similaires.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois ou d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours de négociation disponible.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les contrats à terme conditionnels sont évalués au cours moyen du jour.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt, les dérivés de crédit négociés par le biais d'une Chambre de compensation à contrepartie centrale sont évalués à l'aide de prix fournis par la chambre de compensation.

Instruments financiers et instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé

Titres de capital (Actions et valeurs assimilées)

Les titres cotés qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou les titres non cotés du secteur privé sont évalués à l'aide d'une ou de plusieurs techniques d'évaluation appropriées conformément aux International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV).

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées qui ne sont ni négociées sur un marché réglementé français ou étranger ni inclus sur un autre marché organisé, et pour lesquels aucune autre information sur les prix n'est disponible, sont évalués à l'aide d'une technique d'évaluation de la juste valeur appropriée, en tenant compte de tous les facteurs de risque pertinents de l'émetteur et des autres conditions du marché concerné.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme et dérivés

Tous les contrats dérivés sont garantis en vertu d'accords de garantie avec un appel de marge quotidien.

Contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises

Ces contrats d'échange sont évalués au cours moyen à l'aide d'un modèle d'évaluation approprié tenant compte de la courbe de taux d'intérêt et de devises applicable dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Contrats d'échange de dividendes ou de performance

Ces contrats d'échange sont évalués au cours moyen à l'aide d'une technique d'évaluation appropriée conformément aux techniques d'évaluation standard dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Opérations à terme de devises

Les créances pour les achats à terme de devises et les dettes pour les ventes à terme de devises sont évaluées au cours du terme du jour de l'évaluation basé sur le taux de référence à 16h00 (heure de Londres) fournit par WM/Reuters.

Dérivés de crédit

Ces dérivés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation approprié tenant compte de la courbe des CDS applicable et dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Prêts de titres

Les créances représentatives des titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Emprunts de titres

Les titres empruntés, ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés, sont évalués à la valeur de marché des titres concernés, majorée, en ce qui concerne la dette, de la rémunération de l'emprunt calculée prorata temporis.

Prises en pension livrée

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis.

Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis.

Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Dépôts et Emprunts

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Emprunts d'espèces

Les emprunts d'espèces sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Actifs et passifs en devises

La devise de référence de la comptabilité est l'EURO.

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable sont évalués au cours de change égal au taux de référence du jour à 16h00 (heure de Londres) fournit par WM/Reuters.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

METHODES DE COMPTABILISATION

Mode de comptabilisation des produits de dépôts et instruments financiers à revenu fixe : Enregistrement au compte de résultat lors de leur encaissement.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisitions et de cessions des instruments financiers : les opérations en portefeuille sont comptabilisées au prix d'acquisition ou de cession frais exclus.

Frais facturés à l'OPC:

A l'exception des frais d'intermédiations, les frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC :

- les frais de gestion financière propres à la société de gestion,
- les frais administratifs externes à la société de gestion,
- les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

A ces frais, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé son objectif de performance,
- des commissions de mouvement,
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au DICI (le cas échéant) ou au rapport annuel.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,51 % TTC taux maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,25 % TTC*

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,25 % TTC*
4	Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum Voir barème ci-dessous
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

*Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs, tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Méthode de calcul des rétrocessions de frais de gestion

Pour chaque OPC externe détenu, les dotations sur rétrocessions de frais de gestion sont calculées par application à l'encours dudit OPC, du taux conventionnel négocié avec la société de gestion externe. Elles sont enregistrées en diminution des charges à chaque valeur liquidative. Les montants ainsi provisionnés font, le cas échéant, l'objet d'un ajustement en fonction des rétrocessions réellement perçues.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changement intervenu :

Néant

Changement à intervenir :

Néant

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs

(Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changement intervenu :

Néant

Changement à intervenir :

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de part

Capitalisation et/ou distribution ainsi que les plus-values nettes.

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	31.12.2024	29.12.2023*
Capitaux propres début d'exercice	27 370 771,73	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 146 798,77	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 339 802,71	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-203 321,90	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	385 309,63	-
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 084 356,08	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Autres éléments	0,00	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	29 444 111,60	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice:

	En parts	En montant
Retail - C et/ou D		
Parts souscrites durant l'exercice	118 632,000	4 146 798,77
Parts rachetés durant l'exercice	-95 846,000	-3 339 802,71
Solde net des souscriptions/rachats	22 786,000	806 996,06

Commissions de souscription et/ou rachat acquises:

	En montant
Retail - C et/ou D	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0007017579	C et/ou D	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	29 444 111,60	826 332	35,63

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays
Actif		
Actions et valeurs assimilées	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	
Hors-bilan		
Futures	0,00	
Options	0,00	
Swaps	0,00	
Autres instruments financiers	0,00	
Total	0,00	

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
	exprimés en milliers d'Euro					
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révi- sable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepar- tie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	468,05	0,00	0,00	0,00	468,05
Passif					
Opérations de cession sur instruments finan- ciers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	468,05

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par durée résiduelle

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	[3 - 6 mois] +/-	[6 mois - 1 an] +/-	[1 - 3 ans] +/-	[3 - 5 ans] +/-	[5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	468,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	468,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	GBP +/-	USD +/-	JPY +/-
Actif			
Dépôts	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5,01	2,81	0,01
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00
Total	5,01	2,81	0,01

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Pour classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

- Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »
- Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »
- Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

La règle de notation d'AllianzGI privilégie diverses notations externes d'investissement spécifiques aux actifs, définit une priorisation des agences de notations de crédit de AllianzGI et applique ainsi la moins bonne des notations lorsque plusieurs notations existent au même niveau de priorité. La notation de l'émission est utilisée si disponible, sinon celle des émetteurs est retenue. De plus, une notation à long terme est appliquée.

Des notations internes pourraient être produites par les gestionnaires de portefeuille ou les analystes de crédit dédiés pour évaluer la solvabilité et prendre des décisions d'investissement ou de désinvestissement selon les paramètres suivants :

Fonds publics : Les gestionnaires de portefeuille peuvent utiliser des notations internes et proposer des notations alternatives en cas de désaccord avec les notations CRA (agences de notation de crédit) ou lorsque les notations CRA ne sont pas disponibles

Fonds dédiés et mandats individuels : a) Les clients peuvent choisir de se référer uniquement aux notations CRA et interdire les notations internes. b) Les clients peuvent autoriser l'utilisation de notations internes à la place des notations CRA ou lorsque les notations CRA ne sont pas disponibles. c) Les clients peuvent exiger l'utilisation de notations internes à la place des notations CRA ou lorsque les notations CRA ne sont pas disponibles.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan			
Dépôts			
Instruments financiers à terme non compensés			
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			
Créances représentatives de titres donnés en garantie			
Créances représentatives de titres financiers prêtés			
Titres financiers empruntés			
Titres reçus en garantie			
Titres financiers donnés en pension			
Créances			
Collatéral espèces			
Dépôt de garantie espèces versé			
Opérations figurant au passif du bilan			
Dettes représentatives de titres donnés en pension			
Instruments financiers à terme non compensés			
Dettes			
Collatéral espèces			

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010017731	ALLIANZ SECURICASH SRI	Allianz Global Investors GmbH	Monétaire	France	EUR	3 727 392,07
FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1(IC)4DEC CAP	Natixis Investment Managers Interna	Monétaire	France	EUR	123 435,84
FR0010540716	IMMOBILIER 21	Gestion 21	Actions	France	EUR	662 629,57
FR0010702167	GROUPAMA EURO CREDIT ZC	Groupama Asset Management	Obligations	France	EUR	2 736 773,30
FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS IN	Monétaire	France	EUR	3 630 247,50
FR0011288489	SYCOMORE SELECTION CREDIT I	Sycomore Asset Management	Obligations	France	EUR	2 742 480,00
FR0013287844	ALLIANZ VALEURS DURABLES WC	Allianz Global Investors GmbH	Actions	France	EUR	688 030,80
FR0013309218	ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME	Allianz Global Investors GmbH	Obligations	France	EUR	4 951 919,36
LU0914729453	Mirova Funds Mirova Glb Sust Eq I EUR Cap	Mirova US LLC	Actions	Luxembourg	EUR	760 163,88
LU1165135952	BNP Paribas Aqua I Cap	BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Actions	Luxembourg	EUR	687 860,75
LU1366712351	DNCA INVEST ARCHER MID CAP E	DNCA Finance	Actions	Luxembourg	EUR	680 572,00
LU1472740502	Mirova Fds Mirova Glb Green Bond Fund I/A (EUR) Cap	Mirova	Obligations	Luxembourg	EUR	2 710 944,00
LU1670716437	M G LUX INVESTMENT FUNDS 1 M	M&G Luxembourg S A	Actions	Luxembourg	EUR	650 954,00
LU1956164260	BNP Paribas Sust US Multi-Factor Eq I Cap	BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Actions	Luxembourg	USD	785 838,73
LU2420651072	Carmignac Portfolio Emergents IW EUR Cap	Carmignac Gestion Luxembourg (LU)	Actions	Luxembourg	EUR	699 930,00
LU2490324410	Carmignac Portfolio Flexible Bond IW EUR Cap	Carmignac Gestion Luxembourg (LU)	Obligations	Luxembourg	EUR	2 752 640,00
Total						28 991 811,80

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31.12.2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	3 795,11
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	3 795,11
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-19 487,99
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-55,00
Total des dettes	-19 542,99
Total des créances et dettes	-15 747,88

Frais de gestion, autres frais et charges

Retail - C et/ou D	31/12/2024
Frais fixes	215 783,24
Frais fixes en % actuel	0,76
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	8 749,89

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31.12.2024
OPC			
	FR0010017731	ALLIANZ SECURICASH SRI	3 727 392,07
	FR0013287844	ALLIANZ VALEURS DURABLES WC	688 030,80
	FR0013309218	ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME	4 951 919,36
Total			9 367 342,23

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31.12.2024	29.12.2023* ¹
Revenus nets	-207 831,56	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-207 831,56	-
Report à nouveau	0,00	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-207 831,56	-
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	-207 831,56	-
Total	-207 831,56	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	826 332,00	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

*¹ Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31.12.2024	29.12.2023* ¹
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	391 540,35	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	391 540,35	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	391 540,35	-
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	391 540,35	-
Total	391 540,35	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	826 332,00	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	-

*¹ Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs du bilan hors IFT

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements		28 991 811,80		98,46
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne		28 991 811,80		98,46
ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME	EUR	464,00	4 951 919,36	16,82
BNP Paribas Aqua I Cap	EUR	1 825,00	687 860,75	2,34
Carmignac Portfolio Emergents IW EUR Cap	EUR	7 000,00	699 930,00	2,38
DNCA INVEST ARCHER MID CAP E	EUR	2 900,00	680 572,00	2,31
GROUPAMA EURO CREDIT ZC	EUR	190,00	2 736 773,30	9,29
IMMOBILIER 21	EUR	43,00	662 629,57	2,25
Mirova Fds Mirova Glb Green Bond Fund I/A (EUR) Cap	EUR	3 600,00	2 710 944,00	9,21
Mirova Funds Mirova Glb Sust Eq I EUR Cap	EUR	21,00	760 163,88	2,58
OSTRUM SRI CASH A1P1(IC)4DEC CAP	EUR	1,00	123 435,84	0,42
SYCOMORE SELECTION CREDIT I	EUR	19 500,00	2 742 480,00	9,31
ALLIANZ SECURICASH SRI	EUR	29,00	3 727 392,07	12,66
ALLIANZ VALEURS DURABLES WC	EUR	435,00	688 030,80	2,33
BNP Paribas Sust US Multi-Factor Eq I Cap	USD	2 800,00	785 838,73	2,67
Carmignac Portfolio Flexible Bond IW EUR Cap	EUR	2 300,00	2 752 640,00	9,35
M G LUX INVESTMENT FUNDS 1 M	EUR	20 000,00	650 954,00	2,21
OSTRUM SRI MONEY PLUS	EUR	33,00	3 630 247,50	12,33
Total		28 991 811,80		98,46

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*) +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instru- ment	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif		
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	28 991 811,80
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	471 842,79
Autres passifs (-)	-19 542,99
Total = actif net	29 444 111,60

Allianz Global Investors GmbH, Succursale française
3, Boulevard des Italiens
75002 Paris, France

Téléphone: +33 (0) 1 73 05 73 05
<https://fr.allianzgi.com>

Comptes annuels au 29.12.2023

Bilan actif

	29.12.2023	30.12.2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	27 245 664,60	23 728 752,15
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	27 245 664,60	23 728 752,15
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	27 245 664,60	23 728 752,15
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	56 021,84	25 290,73
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	56 021,84	25 290,73
Comptes financiers	85 629,37	754 197,66
Liquidités	85 629,37	754 197,66
Total de l'actif	27 387 315,81	24 508 240,54

Bilan passif

	29.12.2023	30.12.2022
Capitaux propres		
Capital	27 494 332,39	24 759 990,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	.	.
Report à nouveau (a)	.	.
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	65 288,81	-85 214,20
Résultat de l'exercice (a, b)	-188 849,47	-184 843,31
Total des capitaux propres	27 370 771,73	24 489 932,59
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	.	.
Opérations de cession sur instruments financiers	.	.
Opérations temporaires sur titres financiers	.	.
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	.	.
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	.	.
Autres opérations temporaires	.	.
Contrats financiers	.	.
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	.	.
Autres opérations	.	.
Dettes	16 544,08	18 307,95
Opérations de change à terme de devises	.	.
Autres	16 544,08	18 307,95
Comptes financiers	.	.
Concours bancaires courants	.	.
Emprunts	.	.
Total du passif	27 387 315,81	24 508 240,54

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	-	-
Autres opérations		
Total Autres opérations	-	-
Total Opérations de couverture	-	-
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	-	-
Autres opérations		
Total Autres opérations	-	-
Total Autres opérations	-	-

Compte de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 191,63	464,80
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (I)	3 191,63	464,80
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	112,23	5 054,60
Autres charges financières	-	-
TOTAL (II)	112,23	5 054,60
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 079,40	-4 589,80
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	187 980,46	155 130,46
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-184 901,06	-159 720,26
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 948,41	-25 123,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-188 849,47	-184 843,31

Evolution de l'actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Actif net en début d'exercice	24 489 932,59	18 797 271,06
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	4 709 973,92	8 859 356,63
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-3 164 761,47	-1 432 946,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	309 860,93	38 068,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-270 620,89	-100 902,05
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-583,76	-300,88
Différences de change	-29 187,06	32 399,40
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 511 058,53	-1 543 293,07
Différence d'estimation exercice N :	721 444,86	-789 613,67
Différence d'estimation exercice N-1 :	-789 613,67	753 679,40
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N :	-	-
Différence d'estimation exercice N-1 :	-	-
Distribution d'avoirs	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-184 901,06	-159 720,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments *	-	-
Actif net en fin d'exercice	27 370 771,73	24 489 932,59

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

Compléments d'information

1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	-	-
Autres instruments financiers		
TOTAL Autres instruments financiers	-	-
TOTAL ACTIF	-	-
PASSIF		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
TOTAL PASSIF	-	-
Hors Bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	-	-
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	-	-
TOTAL Hors Bilan	-	-

2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							85 629,37	0,31
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

[illegible]

4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
	USD	USD	GBP	GBP	JPY	JPY		
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	1 234 878,01	4,51						
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers	3 057,09	0,01	4 779,84	0,02	14,74	-		
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

	29.12.2023
Créances	
Ventes à règlement différé	53 204,52
Autres créances	2 817,32
Total des créances	56 021,84
Dettes	
Frais de gestion	-16 377,08
Autres Dettes	-167,00
Total des dettes	-16 544,08
Total dettes et créances	39 477,76

6. Capitaux propres

	En parts	En montant
D1	Retail - C et/ou D	
Actions ou parts émises durant l'exercice	143 033	4 709 973,92
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-96 105	-3 164 761,47

	En montant
D1 Retail - C et/ou D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

7. Frais de gestion

	29.12.2023
D1 Retail - C et/ou D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,76
Frais de gestion fixes	196 605,97
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	8 625,51

8. Engagements reçus et donnés

8.1. description des garanties reçues par l'OPC avec mention des garanties de capital..... néant

8.2. description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

9. Autres informations

9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29.12.2023
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29.12.2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPC gérés par ces entités

	29.12.2023
Actions	-
Obligations	-
TCN	-
OPC	9 893 177,04
Instruments financiers à terme	-
Total des titres du groupe	9 893 177,04

10. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

(En devise de comptabilité de l'OPC)

Acomptes versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes			0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29.12.2023	30.12.2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-188 849,47	-184 843,31
Total	-188 849,47	-184 843,31

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29.12.2023	30.12.2022
D1 Retail - C et/ou D		
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-188 849,47	-184 843,31
Total	-188 849,47	-184 843,31
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	803 546	756 618
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	-	-

11. Tableau d’affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l’OPC)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l’exercice

	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0,00	0,00
Tableau d’affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)		29.12.2023		30.12.2022
Sommes restant à affecter				
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		-		-
Plus et moins-values nettes de l’exercice		65 288,81		-85 214,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l’exercice		-		-
Total		65 288,81		-85 214,20

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l’OPC

	29.12.2023	30.12.2022
D1 Retail - C et/ou D		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	65 288,81	-85 214,20
Total	65 288,81	-85 214,20
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d’actions ou parts	803 546	756 618
Distribution unitaire	-	-

12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds: 31.12.1997

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31.12.2019	D1	10 380 256,48	309 651	33,52				1,51
31.12.2020	D1	10 614 840,89	307 698	34,49				-0,23
31.12.2021	D1	18 797 271,06	532 500	35,30				0,17
30.12.2022	D1	24 489 932,59	756 618	32,36				-0,35
29.12.2023	D1	27 370 771,73	803 546	34,06				-0,15

A compter de l'exercice clos le 31/12/12, la capitalisation unitaire sur sommes distribuables est composée de la capitalisation unitaire sur résultat et de capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes réalisées.

Inventaire au 29.12.2023

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
Titres d'OPC				
OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE				
FRANCE				
ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME	EUR	470,00	4 821 781,70	17,62
ALLIANZ SECURICASH SRI	EUR	36,00	4 458 119,29	16,29
ALLIANZ VALEURS DURABLES SICAV	EUR	435,00	613 276,05	2,24
ECHIQUEUR IMPACT ECHIQUEUR P	EUR	427,00	617 723,82	2,26
GROUPAMA FUND GENERATIONS G	EUR	122,00	1 674 315,80	6,12
IMMOBILIER 21	EUR	43,00	652 662,60	2,38
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS IN	EUR	44,00	4 659 055,28	17,02
OSTRUM SRI CASH A1P1	EUR	13,00	1 545 985,37	5,65
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SY	EUR	12 500	1 661 375,00	6,07
			20 704 294,91	75,65
LUXEMBOURG				
BNP PARIBAS FUNDS AQUA	EUR	1 825	647 893,25	2,37
DNCA INVEST ARCHER MID CAP E	EUR	2 900	634 404,00	2,32
JPMORGAN GLOBAL BOND OPPORTUNI	EUR	16 700	1 685 865,00	6,16
MIROVA FUNDS MIROVA GLOBAL S	EUR	21,00	629 429,43	2,30
MIROVA FUNDS MIROVA GLOBAL G	EUR	2 300	1 708 900,00	6,24
BNP PARIBAS FUNDS SUSTAINABL	USD	2 800	602 963,83	2,20
UBAM POSITIVE IMPACT EMERGIN	USD	4 700	631 914,18	2,31
			6 541 369,69	23,90